



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Document mis en vigueur le 1er février 2024



SOMMAIRE

PREAMBULE

OBJET DU REGLEMENT INTERIEUR

TITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet du règlement intérieur

Article 2 - Désignation des locaux

TITRE 2 : ABONNEMENT

Article 3 : Conditions d'accès

Article 4 - Modalités de souscription

Article 5 : Perte de la qualité d'utilisateur du Moulin Digital

Article 6 - Règles d'usage

TITRE 3 : CHARTE D'UTILISATION

Article 7 - Accueil, horaires d'ouverture

Article 8 - Vie commune

Article 9 - Obligations et interdictions

Article 10 - Règles de sécurité

Article 11 - Entretien et maintenance

TITRE 7 : CHARTE DES VALEURS

Article 12 - Charte des valeurs de l'association Le Moulin Digital_French Tech Alpes
Valence Romans

PRÉAMBULE

Association Le MOULIN DIGITAL

L'objet de l'association LE MOULIN DIGITAL est de favoriser l'acculturation aux usages et services du numérique et d'accompagner la transition numérique des acteurs du territoire. A ce titre,

- elle porte le label et les actions de la French Tech Alpes pour le territoire de Valence Romans agglomération,
- coordonne le réseau des Tiers-lieux Drômois (Cédille) et son organisme de formation mutualisé (Cédille formation)
- accueille le Campus Numérique In the Alps et soutient son développement,
- anime un espace de coworking, de rencontres et de formations

Afin de permettre la réalisation de son objet, l'association se donne notamment pour missions de :

- Fédérer et animer les acteurs de l'écosystème numérique ;
- Faire émerger des startups et aider à leur croissance ;
- Promouvoir et fournir une offre de services structurée et des prestations sur mesure en matière d'accompagnement des porteurs de projets, d'organisation d'événements, de formations dans le champ d'action de l'innovation, du numérique et des nouvelles organisations du travail.
- Accompagner la transition numérique des acteurs publics et privés ;
- Développer les collaborations entre startups, industriels, collectivités et acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Contribuer à l'attractivité de Valence Romans agglomération en attirant des talents et des startups ;
- Mettre à disposition du grand public et des acteurs du territoire (publics, privés, académiques) des ressources numériques, de l'outillage, des infrastructures et des connaissances.

Son siège social est fixé au M3, Rovaltain, 1 rue Edgar Moreno, 26100 ALIXAN (France).

M3 au Rovaltain, un espace collaboratif

Le M3 est une plateforme (un hub) d'innovation pour les transitions numérique, environnementale et sociale. Ce lieu est un Établissement Recevant du Public (ERP) de 5ème catégorie, qui doit veiller aux règles de bienséance, au respect du bien-être individuel et collectif, ainsi qu'au respect de l'hygiène et de la sécurité de ses usagers.

Le présent règlement est en vigueur pour tous les usagers (abonnés, invités, partenaires) de cet équipement, utilisant son matériel ou ses ressources.

Les usagers devront vérifier à l'avance si leurs activités respectent le présent règlement, étant donné que certaines activités peuvent être considérées comme non compatibles avec la vie du bâtiment.

Chaque usager est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect de ce dernier.

TITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet du règlement intérieur

Ce document présente les règles de vie au sein notre espace collaboratif (bâtiment M3), 1 rue Roland Moreno, Alixan, pour l'ensemble des usagers.

Les usagers s'engagent à lire attentivement les conditions d'utilisation et à les approuver par leur signature. De même, ils s'engagent à respecter et faire respecter ce règlement intérieur dans son intégralité.

Article 2 - Désignation des locaux

Les locaux faisant objet du présent règlement intérieur sont situés au 1 rue Roland Moreno, 26300, Alixan.

Le M3 est composé des espaces suivants :

- espaces de coworking et de bureaux privatifs
- salles de réunion et de formation
- espace de détente et de convivialité
- Cuisine

TITRE 2 – ACCÈS AUX SERVICES

Article 3 - Conditions d'accès

En tant qu'équipement public, le Moulin Digital a vocation à être ouvert à tous. Chacun(e) peut venir découvrir l'équipement et profiter d'une partie de ses espaces. L'offre de service du Moulin Digital comprends notamment les propositions suivantes :

Coworker_collaborer :

- Accès aux espaces de travail, de réunion et de formation

Programmes Innover_Entreprendre :

- Participation à des programmes et dispositifs d'accompagnement pour les startups, les jeunes entreprises innovantes et les porteurs de projets.

Communautés & Events :

- Accès aux événements, rencontres professionnelles et ressources proposées par le Moulin Digital et ses partenaires.
- Présence et accès à l'annuaire de l'écosystème d'innovation de la French Tech Alpes Valence Romans et sur le site web de La French Tech Alpes ;
- Participation aux communautés thématiques

Formations professionnelles

- Sessions de formations professionnelles sur les compétences numériques
- Sessions de formations proposées par le réseau des tiers-lieux drômois

Article 4 - Modalités de souscription

Pour accéder à nos espaces, l'utilisateur se rapproche de l'équipe du Moulin Digital pour lui présenter les modalités d'accès et de contractualisation.

Une application de réservation des espaces (moffi.io) est mise à disposition des usagers, qui peuvent vérifier les disponibilités, réserver et payer en ligne leur espace de travail.

Afin de garantir le confort de tous les usagers, nous vous informons régulièrement de tout événement prévu dans nos espaces pouvant avoir un impact sur la vie en communauté. Les usagers sont priés de respecter la configuration des espaces, et doivent veiller à ne pas perturber la mise en place éventuelle des éléments matériels.

Article 5 - Perte de la qualité d'utilisateur du Moulin Digital

La qualité d'utilisateur du Moulin Digital se perd :

- En cas de souhait de ne plus bénéficier de l'une des offres gratuites ou payantes proposés par le Moulin Digital ;
- Par exclusion : l'exclusion d'un abonné(e) est effective en cas de manquement au règlement intérieur.

Sont notamment réputés constituer des manquements :

- L'entrave au bon fonctionnement de l'association et des espaces du Moulin Digital ;
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association, à sa réputation et aux responsables de l'association.

Le Conseil d'administration de l'association est la seule instance décisionnaire sur le maintien ou non d'un usager après une faute avérée.

En tout état de cause, l'intéressé(e) doit être en mesure de présenter sa défense, préalablement à la décision d'exclusion.

Article 6 - Règles d'usage

L'utilisateur sera tenu(e) de respecter les points suivants :

- Quitter l'espace communautaire au plus tard à 18h30, sauf en cas d'événements où il/elle a été invité(e) ; ou s'il bénéficie d'un abonnement mensuel (fermeture 20h)
- Respecter les responsables du lieu et les consignes données ;
- Respecter les équipements, l'aménagement de l'espace et le mobilier mis à disposition ;
- Respecter la propreté de l'espace en nettoyant et rangeant après soi ;
- Garder les appareils personnels sous surveillance, les appareils restant sous son entière responsabilité

TITRE 3 - CHARTE D'UTILISATION DU MOULIN DIGITAL

Afin que le Moulin Digital demeure un lieu où il fait bon être et travailler, tous les usagers du lieu sont prié(e)s de bien vouloir respecter les principes suivants.

A noter que le respect du règlement intérieur vaut également pour les personnes invitées qui sont sous la responsabilité des usagers abonnés. Le non-respect de ces règles peut entraîner une exclusion en fonction de la gravité de la faute commise.

La présente charte s'applique à tous les usagers du Moulin Digital et de ses partenaires.

Chaque personne est considérée comme ayant accepté les termes de la présente charte et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de manquement au présent règlement.

Article 7 - Accueil, horaires d'ouverture

Le Moulin Digital est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (pour d'autres horaires, consulter les responsables du lieu).

L'accès au Moulin Digital est soumis à réservation préalable auprès du/de la Chargé(e) d'accueil via e-mail ou téléphone, ou par l'intermédiaire de la plateforme de réservation mise à disposition de chaque usager.

L'accueil est assuré par un membre de l'équipe du Moulin Digital dont les coordonnées sont les suivantes :

- Email : contact@lemoulindigital.fr
- Tél. : 04-75-83-50-58

L'utilisateur n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux sans motif particulier en dehors des heures d'ouverture.

Article 8 - Vie commune

Respect des espaces

Il est demandé à l'ensemble des utilisateurs de respecter le lieu, ainsi que ses équipements, son mobilier, l'aménagement de l'espace et de rendre les locaux et le matériel dans leur état initial après utilisation.

S'imposent à chacun des règles de savoir-être et de savoir-vivre : politesse, courtoisie et bienveillance avec la communauté des usagers.

Toute installation d'équipements spécifiques nécessitant un aménagement complémentaire des locaux est interdite, sauf autorisation préalable du gestionnaire des lieux.

Il est interdit de fumer et de vapoter au sein des espaces ;

Aucun document, enseigne, logo, ou autre support publicitaire ne peut être apposé sur l'immeuble, ses murs intérieurs ou baies vitrées sans autorisation préalable.

Afin de délimiter et reconnaître chaque espace du bâtiment, une signalétique est mise en place au sein du lieu pour une meilleure circulation.

Ordinateurs portables

Il est nécessaire de venir équiper d'un ordinateur portable avec ses propres accessoires qui restent sous l'unique responsabilité de leur propriétaire. Il est demandé d'utiliser les

écouteurs pour écouter de la musique ainsi que des vidéos. Des écrans sont mis à disposition au sein des espaces de coworking et des bulles.

Téléphone

Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre utilisateur est dérangement, le lui signaler poliment. Être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence des usagers. Couper le son (éventuellement sonnerie discrète) et utiliser des écouteurs. Des zones réservées à cet usage sont présentes et signalées dans nos espaces.

Stationnement des véhicules, vélos et trottines

Le stationnement dans le parking situé derrière le bâtiment est autorisé pour les 2 roues.. Toutefois, pour les usagers circulant en voiture, il existe plusieurs espaces de stationnement aux alentours du bâtiment (parking P4, etc). Un abonnement au parking P4 peut être [réservé en ligne](#) ou en se renseignant auprès des équipes du Moulin Digital.

Alcool

Il est interdit aux usagers de pénétrer ou de séjourner au Moulin Digital en état d'ébriété, durant les horaires de permanence ou lors des événements. La consommation de boissons alcoolisées reste envisageable dans le cadre des événements organisés au sein du bâtiment, ou dans le cadre des repas servis par les prestataires du Moulin Digital.

Restauration

Des zones de restauration sont à disposition des usagers et devront être privilégiées : cuisine, espace convivialité.

Il est interdit à toute personne d'introduire, de distribuer et de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites dans les locaux. Chaque usager est invité à laisser l'espace cuisine propre et rangé.

Perte, vol, dégâts

Le matériel utilisé et laissé au sein de l'équipement est sous la responsabilité de son propriétaire. Le gestionnaire des lieux décline toute responsabilité en cas :

- d'oubli de documents ou de matériel par l'usager,
- d'actes de vols, de dégradations ou d'agissements anormaux par des tiers dans l'enceinte du bâtiment.

Tout objet trouvé ou égaré pourra être confié à l'accueil du Moulin Digital, qui fera le maximum pour retrouver son propriétaire.

Assurance

Tout usager du Moulin Digital est tenu de détenir une assurance responsabilité civile à jour.

Article 9 - Règles de sécurité

Les règles de sécurité sont disponibles à l'accueil. L'accès au Moulin Digital étant réglementé, toute personne ne peut y circuler si elle ne possède pas un motif réel et sérieux, en lien avec les activités qui s'y tiennent ou pour des rendez-vous de travail avec l'équipe ou les usagers de l'espace.

Chaque occupant doit scrupuleusement respecter les consignes de sécurité.

Protection attentat

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE (sécurité renforcée risque attentat), des mesures spécifiques afin de prémunir les usagers face à toute attaque éventuelle au sein du bâtiment pourront être mises en place. Les usagers se conforment aux mesures mises en œuvre par le gestionnaire. Tout occupant de l'espace est prié de signaler tout comportement suspect.

Règles d'hygiène et sécurité sanitaire : lutte contre le Covid-19 et autres épidémie

Il est impératif de rester vigilant face aux risques d'épidémie. Il en va de l'engagement de chacun d'entre nous et afin que l'on puisse se protéger, voici quelques gestes simple à respecter au sein du bâtiment :

- Munissez-vous d'un masque (si celui-ci est exigé au sein des établissements recevant du public) lorsque vous circulez dans l'espace et ne le laissez pas à l'abandon),
- Toussez dans votre coude,
- Utilisez un mouchoir à usage unique, et jetez le dans une poubelle fermée,
- Évitez d'échanger vos effets personnels,
- Gardez une distance d'un mètre entre vous et les autres usagers,
- Évitez les rassemblements de plus de 10 personnes,
- En cas de présence des symptômes, restez chez vous et contactez le service habilité de santé publique.

Sécurité incendie

Le bâtiment comporte les équipements sécurité incendie conformes à la législation. Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.

En cas d'incendie, le plan d'évacuation et les consignes de sécurité incendie sont affichés dans l'espace commun..

Il est possible que des exercices préventifs soient prévus afin que chacun puisse connaître les issues de secours et le point de rassemblement en cas d'incendie. Les usagers présents au cours de ces exercices s'engagent à suivre les consignes indiquées.

Article 10 - Entretien et maintenance

L'entretien des espaces privatifs et communs est garanti par le gestionnaire des lieux.

Néanmoins, il est demandé aux occupants de respecter la propreté des lieux, le matériel et de nettoyer leur espace de travail, ainsi que les espaces cuisine et traiteur après utilisation.

Du matériel d'entretien est à la disposition des occupants et accessible également auprès du Chargé d'accueil.

Les occupants ne doivent pas stocker de matériel, des matériaux ou des marchandises sur la voie d'accès au bâtiment, ainsi que dans les espaces privatifs ou communs pour ne pas gêner le passage, sauf autorisation préalable par le responsable du lieu.

Article 11 - Services et commodités

Reprographie : Un copieur couleur, scanner est en libre-service, à la demande auprès de l'accueil.

Accès internet : Un accès très haut débit par fibre optique est disponible afin de garantir la fluidité de votre connexion à internet via vos appareils. Les modalités d'accès sont affichées dans les espaces.

Coin cafétéria : du café et du thé sont mis à disposition des occupants des lieux. Chaque consommateur de café ou de thé est prié de bien vouloir nettoyer sa tasse afin de garantir la propreté du lieu.

TITRE 7 – CHARTE DES VALEURS

Article 12 - Charte des valeurs de l'association Le Moulin Digital_French Tech Alpes Valence Romans

L'association Le Moulin Digital, ses fondateurs et ses partenaires s'engagent, comme toutes les communautés et capitales French Tech en France et dans le monde sur les points suivants :

- **Communauté.** Nous nous efforçons de bâtir une communauté de start-ups qui a des retombées positives sur ses membres. Autant que possible, nous donnons sans rien attendre en retour.
- **Inclusion.** Nous sommes véritablement ouverts à toute personne, quels que soient sa nationalité, son origine socio-économique, son groupe ethnique, son genre, sa religion ou son orientation sexuelle. Nous encourageons la diversité et veillons à ce que tous se sentent les bienvenus.
- **Indépendance.** Nous sommes un collectif organisé de manière indépendante en association. Nous ne parlons et n'agissons jamais au nom de la Mission French Tech ou du gouvernement français sans y avoir été expressément autorisés. De même, nos partenaires locaux ne parlent et n'agissent jamais au nom de l'Association Le Moulin Digital sans y avoir été expressément autorisés.
- **Intégrité.** Il est important que nos partenaires/sponsors ne disposent pas d'un droit de regard sur nos publications ni d'un droit de veto sur notre communauté. Nous leur

en sommes bien sûr reconnaissants, mais nous ne faisons pas la promotion de leurs produits ou services.

- **Honnêteté.** Nous faisons preuve d'honnêteté dans nos transactions. Nous dévoilons en toute transparence tout ce qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- **Protection des données personnelles.** Nous respectons la vie privée des membres de notre communauté et nous protégeons leurs données personnelles ou toute information sensible qui pourrait nous être communiquée sous le sceau du secret.
- **Professionalisme.** Nous comptons sur chacun pour faire preuve du plus grand professionnalisme lorsqu'il représente la communauté de la French Tech Alpes Valence Romans. Nous nous engageons à ne pas administrer cette communauté d'une manière qui pourrait porter atteinte à l'image de la French Tech (ni à nous engager sur une ligne de conduite qui y porterait atteinte).
- **Activité ciblée sur les startups.** Comme dans tous les autres écosystèmes de startups donnant de bons résultats, à la French Tech, nous plaçons les startups en première place et au cœur de nos préoccupations. Nous reconnaissons que ceux parmi nous qui travaillent pour des investisseurs, le gouvernement, des incubateurs, de grandes entreprises, des universités, etc. ont un rôle essentiel, bien que différent, à jouer en tant que facilitateurs.
- **Unité.** Nous reconnaissons que nous faisons tous partie de la même équipe, réunie autour des mêmes objectifs. Nous restons constructifs dans les avis que nous donnons sur les autres et nous leur en faisons part directement.
- **Règlement intérieur.** Ce règlement intérieur doit être respecté par l'ensemble des usagers et partenaires de l'association Le Moulin Digital.

Date :

Lieu : Alixan

Nom :

Prénom :

Signature

(avec la mention lu et approuvé)